

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le trente octobre à 21 heures

Date de la convocation : 23/10/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Bernard LAFFOND et Nathalie RICARD

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

Objet de la délibération n° 34-2017

Zéro phyto : plan de financement et Plan d'actions

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération du 22 juin 2017, a décidé d'engager la commune de Montlaur dans la démarche « zéro phyto ».

Le bureau d'Etudes Fredon a réalisé le 02 août 2017 le plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et un plan de désherbage. Le rapport et la fiche synthétique ont été remis le 20 octobre 2017.

Monsieur le Maire présente les devis en vue de l'acquisition du matériel spécifique demandés à trois établissements. Le coût du diagnostic s'élève à 1 800 € HT.

En s'engageant dans cette démarche la commune peut bénéficier d'aides de la part de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 70 % et de la part de la Région Occitanie à hauteur de 10 %.

Il convient de définir le plan de financement prévisionnel :

<u>Dépenses H.T</u>	<u>Financement</u>
Achat matériel : 7 429,94 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne (70 %) : 6 460,95 €
Diagnostic FREDON : 1 800,00 €	Région Occitanie (10 %) : 922,99 €
Dépenses totales : 9 229,94 €	Autofinancement : 1 846,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le plan de financement présenté
- **Autorise** le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Occitanie
- **Approuve**, suite au diagnostic, le plan d'actions à mener et s'engage à l'appliquer
- **Donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires et pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*